

Date d’Affichage : 30/11/2017

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 29/11/2017**

Présents : MM. Fk PORET, J.HIVART, T.DOUILLY, J.VARLET, C.FOURNIER, D.SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Plateau U6-U7 et U8-U9 du 11/10/17 à Hallines.

Non envoi des feuilles de présence par le club de Lumbres avant le 15/11/17 ce qui entraîne l’application de l’article 179 des RG du District. Amende 20€ à Lumbres.

Plateau U6-U7 du 28/10/17 à Saint Quentin Blessy

Non envoi de la feuille de présence par le club de Lumbres avant le 15/11/17 ce qui entraîne l’application de l’article 179 des RG du District. Amende 20€ à Lumbres.

Plateau U8-U9 du 04/11/17 à Ambleteuse.

Non envoi de la feuille de plateau par le club de Ambleteuse avant le 20/11/17 ce qui entraîne l’application de l’article 179 des RG du District. Amende 20€ à Ambleteuse.

Matches +15 jours :

U13 Est C-53919.1 LICQUES/RECQUES SUR HEM. 1^{er} forfait de Licques. Homologué : LICQUES 0 – RECQUES SUR HEM 3 par forfait. Amende 12€ à Licques.

U13 Sud C-54092.1 ETAPLES HV/FRUGES. 1^{er} forfait de Etaples HV. Homologué : ETAPLES HV 0 – FRUGES 3 par forfait. Amende 12€ à Etaples HV.

U13 Sud C-54094.1 CUCQ/CAMIERS. 2^{ème} forfait de Cucq. Homologué : CUCQ 0 – CAMIERS 3 par forfait. Amende 15€ à Cucq.

U13 Ouest D-54241.1 COLEMBERT/LE PORTEL AP. 1^{er} forfait de Colembert. Homologué : COLEMBERT 0 – LE PORTEL AP 3 par forfait. Amende 12€ à Colembert.

U11 Est D-54547.1 BOURTHES C/VAUDRINGHEM. 1^{er} forfait Bourthes C. Homologué : BOURTHES C 0 – VAUDRINGHEM 3 par forfait. Amende 12€ à Bourthes.

U11 Ouest C-54872.1 COLEMBERT/BOULOGNE AIGLON. 1^{er} forfait de Colembert. Homologué : COLEMBERT 0 – BOULOGNE AIGLON 3 par forfait. Amende 12€ à Colembert.

U11 Ouest F-54961.1 VIEIL MOUTIER/WIMEREUX. 1^{er} forfait de Vieil Moutier. Homologué : VIEIL MOUTIER 0 – WIMEREUX 3 par forfait. Amende 12€ à Vieil Moutier.

Journée du 14/10/2017 :

U16PLC-53291.1 COQUELLES B/AMBLETEUSE WIMILLE. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. Homologué : COQUELLES B 4 – AMBLETEUSE WIMILLE 1.

Journée du 15/10/2017 :

SD4A-50686.1 MERLIMONT/RANG DU FLIERS. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. Homologué : MERLIMONT 0 – RANG DU FLIERS 0 par pénalité (perdu aux 2 équipes).

Reprise d'un dossier mis en attente : Journée du 11/11/2017

U15à8B-52701.1 ETAPLES HV/LA CAPELLE LES BOULOGNE. Match non joué pour terrain impraticable par l'arbitre bénévole d'Etaples HV sans arrêté municipal.

Etaient convoqués :

- M. VANACKER Jérôme licence 2543449458 Président d'Etaples HV
- M. GARBEZ Julien licence 1906856993 arbitre bénévole d'Etaples HV
- M. CALOIN Yannick licence 1906849322 arbitre assistant d'Etaples HV
- Mme SAGOT Angélique licence 2548390799 Dirigeante de La Capelle FC
- M. SAGOT Johann licence 1931095893 Arbitre assistant de La Capelle FC
- M. SAGOT Guy licence 1931291640 Dirigeant de La Capelle FC

La Commission note l'absence excusée de :

- M. LOUCHET Eric licence 1930064508 Dirigeant de La Capelle FC

La Commission après audition :

- Considérant que l'équipe d'Etaples HV n'était pas présente physiquement sur le terrain
- Considérant qu'un match de SD2C a eu lieu sur le terrain le soir même,
- Considérant aucune démarche de la part du club d'Etaples HV pour remettre le match (procédure d'urgence ou autres),

La Commission après étude des pièces au dossier, décide de donner match perdu par forfait à Etaples HV. 2^{ème} forfait d'Etaples HV. Homologué : ETAPLES HV 0 – LA CAPELLE 3 par forfait. Amende 23€ à Etaples HV.

Journée du 19/11/2017

U18PLA-55028.1 ST MARTIN BOULOGNE/AUDRUICQ. 2^{ème} forfait de St Martin Boulogne. Homologué : ST MARTIN BOULOGNE 0 – AUDRUICQ 3 par forfait. Amende 23€ à St Martin Boulogne.

U18ELB-53636.1 GROUPEMENT SPORTING CLUB/ST LEONARD. Match non joué suite à un arrêté municipal. Après lecture faite des pièces au dossier, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

U18EXC-52257.1 PREURES ZOTEUX/DANNES. Match non joué suite à un arrêté municipal. Après lecture faite des pièces au dossier, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

U15EXC-52572.1 VERCHOCQ HUCQUELIERS/FRUGES. Match non joué suite à un arrêté municipal. Après lecture faite des pièces au dossier, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

U15EXD-52617.1 LE PORTEL AP/OSTROHOVE. 1^{er} forfait de Le Portel AP. Homologué : LE PORTEL AP 0 – OSTROHOVE 3 par forfait. Amende 14€ à Le Portel AP.

U14PLA-53021.1 DESVRES B/TOURNEHEM. Match arrêté à la 41ème minute pour terrain impraticable. Après lecture faite des pièces au dossier, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission de Gestion des Compétitions.

U13 Est D-53939.1 LONGUENESSE MALA FOOT/ENQUIN LES MINES B. Non envoi de la feuille de match après rappel par le District au club de Longuenesse Mala Foot ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG. Homologué : LONGUENESSE MALA FOOT 0 – ENQUIN LES MINES B 3 par pénalité. Amende 20€ à Longuenesse Mala Foot.

U11 Sud D-54728.1 BEZINGHEM/FILLIEVRES WAIL. 1^{er} forfait de Fillièvres/Wail. Homologué : BEZINGHEM 3 – FILLIEVRES WAIL 0 par forfait. Amende 12€ à Fillièvres/Wail.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : C.FOURNIER

Le Secrétaire : F.PORET